

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Mardi 18 juin 2013

Présents

M. DALLENNES - Sous-préfet de Bayonne
M. CASTERAN - Directeur DRLP, Préfecture des Landes
M. DAUBAGNA - Adjoint à l'environnement, Mairie Anglet et Président du SPPPI
Mme ESPIAUBE - Maire Boucau, Vice-présidente Agglomération Côte Basque Adour, Présidente de la Commission Environnement
M. BERGE - Conseiller Régionale, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine
Mme ARAGON - Conseillère générale, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
Mme SARRADE - Chargée de Mission, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
M. PERRET - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos
Mme BIRLES - Elue, Commune de Tarnos
M. AGOSTINI - Chef du service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine
Mme TUCOULET - Service Environnement, Mairie Tarnos
Mme COURREGES - Responsable du service Environnement et Développement durable, Mairie Anglet
M. CURUTCHET - Responsable Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. CALMETTES - Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. LEMOIGNO - Chargé de mission Environnement, Agglomération Côte Basque Adour
M. CARRERE - Service Urbanisme, Communauté de Communes du Seignanx
M. FARGUES - Santé-Environnement, ARS DT64
M. STRULLU - Elu en charge des Ports, Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque
M. MARTY - Directeur Port et équipements, Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque
M. LAJUSTICIA - Chargé de mission Qualité Sécurité Environnement, Port de Bayonne/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque (CCIBPB)
M. JUNCA LAPLACE - Adjoint au Chef de Groupement, SDIS 64
M. LAGRABE - Officier pompier, SDIS 64
M. ETIENNE - Responsable Santé, Sécurité et Environnement, TURBOMECA
M. CORNILLET - Directeur, TIMAC AGRO
M. DRONEAU - Directeur, SOTRAMAB
M. VIVANT - Directeur LBC
Mme VETTES-LANNEBRAS - LBC
M. IVANDEKICS - Technical Manager
M. TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France
M. PARRENO - Directeur Général, MAISICA
M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne, DREAL Aquitaine UT64
M. GONTIER - Secrétaire général, CFDT
M. NOVION - Responsable secteur CFDT
M. BOTELLA - Président, Association des Habitants du quartier St Bernard
M. DUFFAU - Représentante, SEPANSO64
M. PACHON - CADE
M. DEYRIS - CADE
M. BOCCARDO - CADE et IDEAL
M. BERTHET - Administrateur, ADALA
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA
Mme BEDERE - ECOSCOPE, Logistique et Animation des travaux du SPPPI

Excusés

M. JACOB - Sous-préfet de Dax
M. UTHURRY - Conseil Régional d'Aquitaine

Documents en ligne :

- Présentation de la réunion,
- Bilan des rejets LBC.

Les points issus de la réunion à suivre :

- Essai pilote LBC pour la réduction des COV non canalisés, études pour le recyclage des eaux, projet d'études récupération des eaux de pluie, études et analyses de risques - LBC,
- Mise en œuvre de la procédure de manutention des produits très pulvérulents - CCIBPB,
- Demande d'une étude des risques chimiques sur les postes de travail (manutention engrais) - Michel BOTELLA,
- Contexte réglementaire des transbordements et émissions de poussières lors du transport des produits pulvérulents - Etat,
- Etude sur les moyens existants pour canaliser les poussières lors des déchargements - MAISICA,
- Demande d'une intervention de l'ONEMA sur l'évaluation de l'impact des pollutions sur les écosystèmes en termes de valeur économique détruites - Michel BOTELLA,
- Définition de règles éditoriales pour les communications sur le site internet du SPPPI - Bureau SPPPI,
- Dossier MARINADOUR - Etat.

Les votes de la plénière :

- Rapport moral de l'ASPPPI 2012 - adopté à l'unanimité.
- Rapport financier de l'ASPPPI 2012 - adopté à l'unanimité.

Ouverture de la séance

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour

Ordre du jour de la réunion

Présentation en ligne - Présentation Réunion

Rappel ordre du jour :

- Assemblée générale de l'Association SPPPI Estuaire Adour - Georges DAUBAGNA Président ASPPPI Estuaire Adour
 - Présentation du rapport moral - vote ;
 - Présentation du rapport financier - vote.
- Bilan des rejets de LBC Bayonne - Roland VIVANT Directeur LBC Bayonne.
- Point sur les procédures opérationnelles pour les transbordements d'engrais - Freddy LAJUSTICIA Responsable QSE Port de Bayonne.
- Evolutions du site internet - Georges DAUBAGNA Président SPPPI Estuaire Adour
 - Accès entreprises,
 - Accès associations.
- Point sur le financement de l'étude de zone - DREAL Aquitaine
 - Modalités de financement de l'étude de zone,
 - Modalités de mobilisation des acteurs hors SPPPI.
- Questions diverses
 - Sites et sols pollués : chantier MARINADOUR - Michel BOTELLA, Président de l'Association des Habitants du Quartier St Bernard.

Je vous remercie de votre présence à cette réunion plénière qui est particulière puisqu'elle comprend, en plus des points habituellement traités, l'assemblée générale de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour.

Je vous propose donc de démarrer sans tarder par l'Assemblée générale de l'ASPPPI. Je vais vous présenter le Rapport moral de l'année 2012 et Philippe IVANDEKICS, trésorier de l'ASPPPI, vous présentera le rapport financier.

Georges DAUBAGNA, Président ASPPPI Estuaire de l'Adour
Philippe IVANDEKICS, Trésorier ASPPPI Estuaire de l'Adour
Assemblée générale de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour
PV en ligne - PV AG ASPPPI 2013

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION SPPPI Estuaire de l'Adour 2012

RAPPEL HISTORIQUE

L'ASPPPI a été créée par l'Assemblée générale constitutive du 22 mars 2013 après plusieurs semaines de travail collectif pour la rédaction et la validation des statuts et du plan de financement.

Les statuts de l'ASPPPI ont été adoptés à l'unanimité lors de cette Assemblée générale constitutive.

Rappel : L'Association a pour but d'assurer la mise en place et la gestion des moyens matériels, financiers et humains nécessaires au bon fonctionnement du SPPPI Estuaire de l'Adour.

Le SPPPI Estuaire de l'Adour est une instance de concertation qui réunit l'Etat, les Collectivités, les Industriels et les Associations, agissant sur les problématiques induites par l'activité industrialo-portuaire du Port de Bayonne. Il définit dans leur principe toutes les actions assurées et financées par l'Association.

L'assemblée constitutive a également adopté la composition du bureau de l'association.

➤ Collège des collectivités territoriales

Tarnos - Monsieur Alain PERRET

Boucau - Madame Marie-José ESPIAUBE

Bayonne - Monsieur CURUTCHET

Anglet - Monsieur Georges DAUBAGNA

Agglomération Côte Basque Adour - Madame Marie-José ESPIAUBE

Communauté de Communes du Seignanx - Monsieur Alain PERRET

Conseil Régional d'Aquitaine - Monsieur Bernard UTHURRY (Monsieur Mathieu BERGE)

2 postes supplémentaires sont prévus pour l'intégration des Conseils généraux au bureau.

➤ Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées

Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne : Monsieur Michel BOTELLA

Association IDEAL : Monsieur Pierre BOCCARDO

Association SEPANSO 64 : Madame Sabine DUFFAU

➤ Collège des Industriels

Port Bayonne Avenir : Monsieur Philippe IVANDEKICS

TIMAC AGRO : Monsieur David MASSARDIER

CCI BAYONNE PAYS BASQUE : Monsieur Georges STRULLU (Monsieur Pascal MARTY)

Se sont porté candidats et ont été adopté en qualité de :

- Président : Monsieur Georges DAUBAGNA
- Secrétaire : Monsieur Michel BOTELLA
- Trésorier : Monsieur Philippe IVANDEKICS

L'ASPPPI a été déclarée en Sous-préfecture de Bayonne le 26 avril 2012.

TRAVAUX DE L'ASPPPI EN 2012

Au cours de l'année 2012, les travaux suivants ont été réalisés par le SPPPI Estuaire de l'Adour dont le portage et le financement sont assurés par l'Association SPPPI Estuaire Adour :

L'organisation et l'animation de

- 4 réunions de bureau
- 4 réunions plénières
- 2 réunions COS
- 12 réunions téléphoniques et rencontres (1 à 2h) + des entretiens hebdomadaires pour l'animation et la logistique
- 2 réunions avec REZO 21
- 2 réunions avec SOGECA
- 2 réunions avec le Crédit Agricole
- 1 réunion en sous-préfecture

Je rappelle que conformément aux statuts du SPPPI redéfinis et approuvés en 2012, chaque proposition et dépense est discutée en bureau et votée en plénière.

Les points qui ont été traités en plénière et les résultats obtenus au moment des votes sont les suivants

➤ **Pour la réunion plénière du 22/03/2012**

Point sur le projet SOBEGI à Anglet.

Présentation du projet de statuts pour la création de l'Association de portage du SPPPI Estuaire de l'Adour et du projet d'évolution de l'Arrêté préfectoral du SPPPI Estuaire de l'Adour.

Composition du SPPPI et de son Bureau.

Présentation du programme prévisionnel 2012.

Présentation du budget 2012 et de la mission d'animation et de logistique des travaux.

Lors de cette assemblée plénière ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

- **Les propositions de statuts de l'association de portage du SPPPI Estuaire de l'Adour et d'évolution de l'arrêté préfectoral.**
- **La proposition d'accorder au Président du SPPPI Estuaire de l'Adour, Georges DAUBAGNA, les pouvoirs d'accomplir les formalités prescrites par la loi pour la déclaration et la publication de cette déclaration au Journal officiel ainsi que l'ouverture du compte bancaire de l'association.**
- **La constitution du premier bureau du SPPPI et de l'ASPPPI.**

➤ **Pour la réunion plénière du 04/07/2012**

Présentation de l'étude "Port de Bayonne : perceptions des habitants des communes riveraines" réalisée par CSA pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque.

Point sur l'avancement du dossier Fertiladour Boucau par TIMAC AGRO et le projet BITUME par LBC Bayonne.

Proposition de réalisation de l'Etude de zone notamment :

- Les conditions pour sa réalisation c'est-à-dire la définition des modalités potentielles de gouvernance et l'examen des modalités de financement de l'étude.

- La validation du principe d'adresser un courrier à l'attention de l'Etat reprenant les décisions de l'assemblée plénière portant sur les conditions de portage, de gouvernance et de financement, définies aux points précédent.
- Le vote relatif à l'engagement de l'étude de zone.

Présentation de l'observatoire de l'Estuaire de l'Adour.

Lors de cette assemblée plénière ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

- la décision de lancer l'AMO pour l'étude de zone,
- le principe de l'étude de zone.

La composition du Comité d'Orientation Stratégique a été définie comme suit :

Co-animation

- ▶ SPPPI
- ▶ DREAL Bordeaux

Collège Collectivités

- ▶ ACBA
- ▶ Communauté de communes du Seignanx
- ▶ Ville de Bayonne
- ▶ Ville de Tarnos
- ▶ Conseil Régional d'Aquitaine

Collège Associations

- ▶ Association des Habitants du Quartier Saint Bernard
- ▶ ZIPADOUR

Collège Industriels

- ▶ LBC Bayonne
- ▶ CELSA France
- ▶ CCI Bayonne Pays Basque

Collège Administrations

- ▶ DREAL
- ▶ ARS

Collège Personnalités qualifiées

- ▶ AIRAQ
- ▶ CIRE

- **Pour la réunion plénière du 31/10/2012**

Point sur l'avancement de l'étude de zone par la DREAL.

Présentation d'INEO sur « L'anticipation et la gestion des risques majeurs sur les Territoires ».

Présentation de CHEMPARC sur « Les retombées économiques de la vitalisation du Bassin Industriel de LACQ »

Propositions et votes pour l'intégration au SPPPI Estuaire de l'Adour de nouveaux membres ainsi que la régularisation de membres déjà présents.

Lors de cette assemblée plénière, le SPPPI a accueilli les représentantes du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques (Marie-Christine ARAGON, élue et Caroline SARRADE, chargée de mission) et ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

- La sollicitation de DASSAULT AVIATION et SOBEGI ;
 - L'intégration des représentants départementaux des syndicats CGT et CFTD ;
 - La régularisation de ZIPADOUR.
- Réunion plénière du 18/12/2012

Présentation du bilan 2012 des rejets l'entreprise TIMAC AGRO.

Information sur l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement du port de Bayonne lancée par la Région Aquitaine.

Présentation du plan de financement prévisionnel 2013.

Propositions et le vote pour les prestations suivantes

- La comptabilité de l'association SPPPI,
- L'actualisation du site internet,
- L'animation et la logistique des travaux pour 2013

Questions diverses : La demande de faire un point sur le déchargement des engrais.

Lors de cette assemblée plénière ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

- L'achat de la prestation d'animation et logistique à ECOSCOPE,
- L'achat de la prestation d'actualisation du site internet à REZO 21,
- L'achat de la prestation de comptabilité de l'ASPPPI à SOGECA.

Les points qui ont été traités lors des 2 réunions COS sont les suivants

- **Lors du COS1 du 12/07/2012**
 - Préciser les règles de fonctionnement du COS, au besoin au travers d'une charte de fonctionnement,
 - Définir les objectifs, les limites et les enjeux de l'étude,
 - Etablir le périmètre de l'étude.
- **Lors du COS2 du 15/11/2012**
 - Présentation de la mission de l'INERIS, retour d'expérience sur la mise en œuvre du guide pour la conduite d'une étude de zone, état d'avancement des autres études de zones
 - Validation des arguments d'opportunité de lancer l'étude de zone,
 - Elaboration du projet de programme de travail,
 - Proposition du plan de communication.

Vote du rapport moral

Vote contre = 0

Abstention = 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION SPPPI Estuaire de l'Adour 2012

SARL SOGECA Compte rendu financier 2012

Activité globale

	2012	N-1	Evolution
Ressources associatives	37 609 €	0 €	→
Prestations vendues	10 000 €	0 €	→
Produits de fonctionnement	47 609 €	0 €	→

Les subventions de fonctionnement octroyées en 2012 se répartissent de la façon suivante :

- Projet SPPPI
 - Etat 10 K€
 - Région Aquitaine 10 K€ dont 5K€ versés en 2012
 - Agglomération C.O. de l'est de l'Adour 7 K€
 - Communauté des communes du Ségrais 2,6K€
 - CCI de la zone Pays Basque 5K€
- Projet Studé de Zone
 - Etat / ORGAL Aquitaine 5K€ versés relatifs à l'AVD Iners dont 2 K€ affectés à 2012.

- Les prestations vendues concernent les participations d'industriels débloquées sur factures

Association S.P.P.P. Estuaire de l'Adour (2012) Préparé en du 15/05/2013 présenté par Monsieur Pascal Combeau

SARL SOGECA Compte rendu financier 2012

Synthèse de l'activité

	2012	N-1	Evolution
Produits de fonctionnement	47 609 €	0 €	+47 609 € →
Charges de fonctionnement	42 476 €	0 €	+42 476 €
Charges de personnel	0 €	0 €	
Engt à réaliser / res. affectées	5 000 €	0 €	+5 000 €
Résultat courant non financier	133 €	0 €	+133 €
Résultat courant	133 €	0 €	+133 €
Résultat de l'exercice	133 €	0 €	+133 €

Association S.P.P.P. Estuaire de l'Adour (2012) Préparé en du 15/05/2013 présenté par Monsieur Pascal Combeau

Bilan au 31/12/2012



Questions-Réponses

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Le financement de l'étude de zone sera-t-il distinct ?

Mme BEDERE, ECOSCOPE Animation SPPPI

J'ai demandé une affectation distincte des fonds dédiés au fonctionnement et de ceux dédiés à l'étude de zone. Une ligne de dépenses a été créée à cet effet.

Vote du rapport financier

Vote contre = 0

Abstention = 0

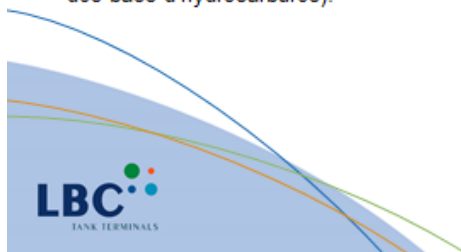
Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Roland VIVANT, Directeur LBC
 Bilan des rejets LBC
 Présentation en ligne - Bilan des rejets LBC

BILAN REJETS LBC BAYONNE

1- Rejets liquides

- Rejets liquides dans l'Adour = effluents de la station de traitement biologique.
- Les rejets liquides ne pouvant pas être traités par la station de traitement sont envoyés en centre de traitement pour incinération ou revalorisation (eaux purgées des bacs d'hydrocarbures).

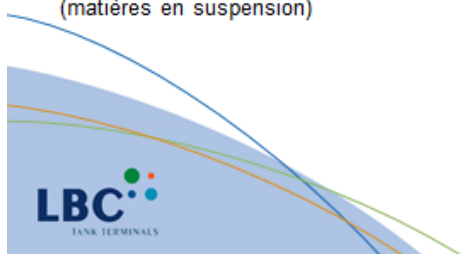


2

BILAN REJETS LBC BAYONNE

Surveillance

- Le critère principal de surveillance des rejets est la DCO (demande chimique en oxygène) ; elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées. La DCO est fixée par arrêté préfectoral à 300 mg/L.
- Les autres critères de surveillance sont la teneur en hydrocarbures et les MES (matières en suspension)

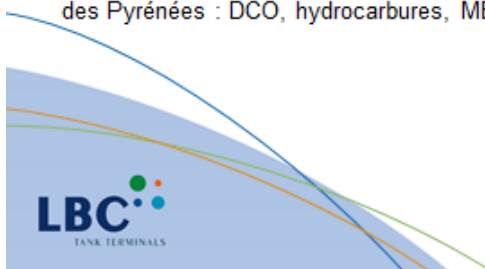


3

BILAN REJETS LBC BAYONNE

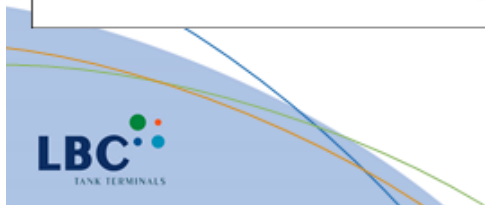
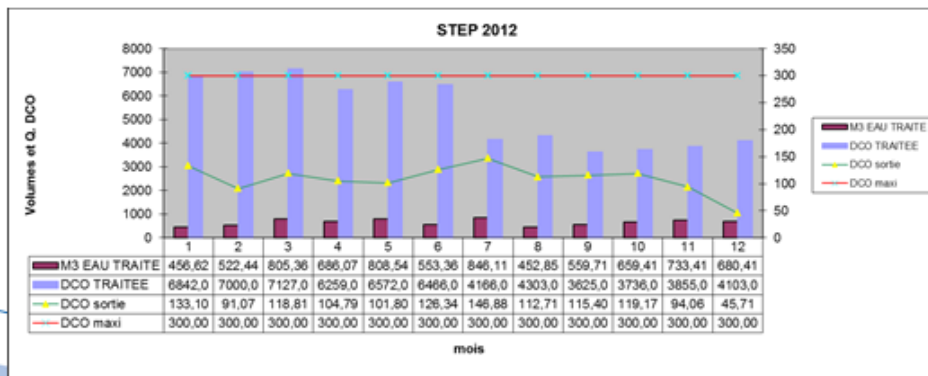
Surveillance :

- pHmètre et DCOmètre en ligne : mesures en continu de l'eau rejetée
- 1 mesure hebdomadaire par le laboratoire des Pyrénées d'un échantillon prélevé par LBC en sortie de station : DCO; hydrocarbures, MES
- 1 mesure trimestrielle avec un préleveur en ligne mis en place par le laboratoire des Pyrénées : DCO, hydrocarbures, MES



4

BILAN REJETS LBC BAYONNE



5

BILAN REJETS LBC BAYONNE

Extrait base de données GIDAF – résultats complets 2012

Paramètre	Unité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Valeur Limite Min	Valeur Limite Max
Hydrocarbures totaux	µg/L	0,282	1 750,000	450,000	220,500	210,000	181,750	280,500	126,000	70,000	170,000	220,500	200,500		10 000,000
DCO	mg(O ₂)/L	120,000	110,212	118,800	108,212	101,800	109,242	168,870	112,712	112,404	112,436	87,162	45,710		300,000
MSA	mg/L	64,250	80,247,750	21,250	28,200	21,450	11,750	6,800	9,825	19,920	14,150	11,025			100,000
pH	unité pH	6,884	7,061	7,016	7,022	7,128	7,047	7,288	7,442	7,445	6,922	6,928	6,828	6,5	8,5
Vol.Moy.2.	m3	14,730	14,730	22,878	22,869	26,082	18,442	27,284	14,408	14,827	21,271	22,410	21,849		40

Pas de dépassement des normes de rejets :

- Diminution du trafic
- Mise en service d'un 3ème bac de stockage des effluents
- Bon suivi quotidien de la station



6

Questions-Réponses

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Quel est le niveau du débit des effluents ?

A quand le rejet 0 par recyclage intégral ?

Mme VETTES-LANNEBRAS, LBC

Le débit est fixé à 40m³/j. Les niveaux relevés sont toujours inférieurs à ce chiffre.

Certaines molécules ne pouvant être traitées par les bactéries de la step, nous sommes contraints d'envoyer des résidus en incinération.

Concernant le recyclage des études seront menées dès 2014 pour recycler au maximum.

Des projets d'études sont aussi envisagés pour la récupération des eaux pluviales.

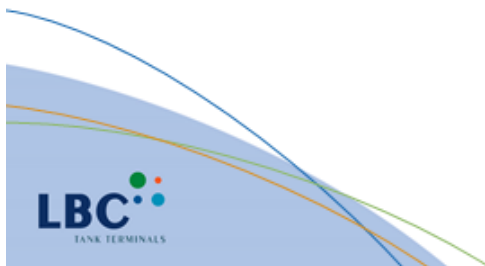
M. IVANDEKICS, LBC

On traite les eaux de pluie chargées en égouttures. On ne pompe pas d'eau.

BILAN REJETS LBC BAYONNE

2 - EMISSIONS COV

- **Calculs effectués par BERTIN** selon la méthode préconisée dans l'arrêté ministériel relatif au stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables soumis à autorisation au titre de la rubrique 1432.
- **Emissions diffuses : 67.6 t/an (~7,7 kg/h) de COV**

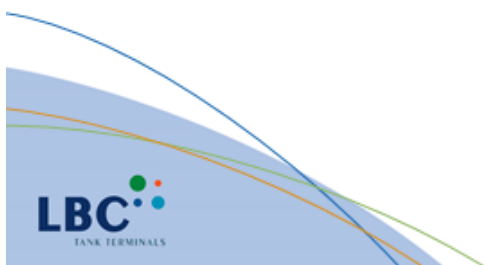


7

BILAN REJETS LBC BAYONNE

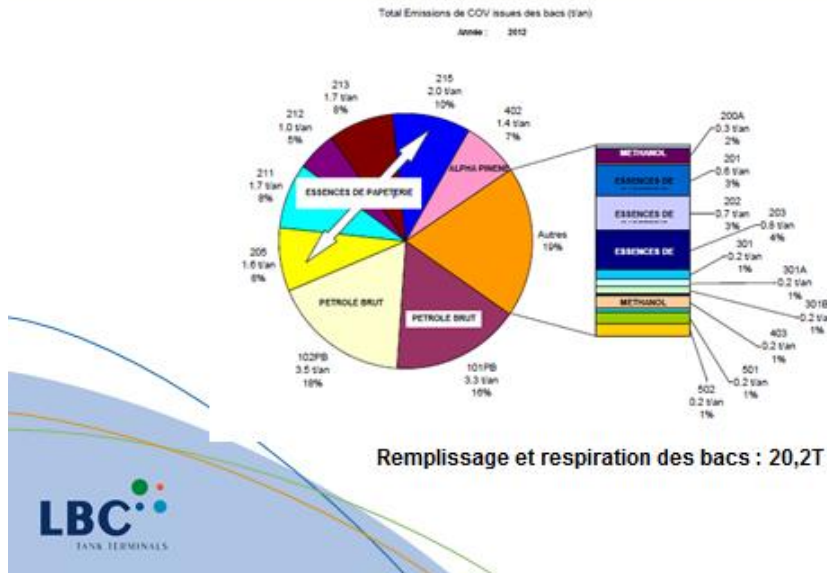
2 - EMISSIONS COV

- **Calculs effectués par BERTIN** selon la méthode préconisée dans l'arrêté ministériel relatif au stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables soumis à autorisation au titre de la rubrique 1432.
- **Emissions diffuses : 67.6 t/an (~7,7 kg/h) de COV**



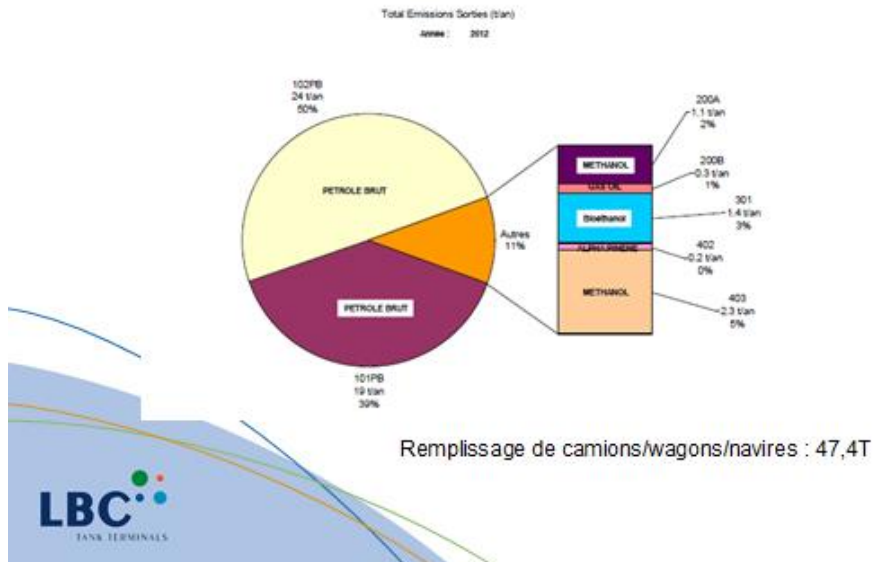
7

BILAN REJETS LBC BAYONNE



8

BILAN REJETS LBC BAYONNE



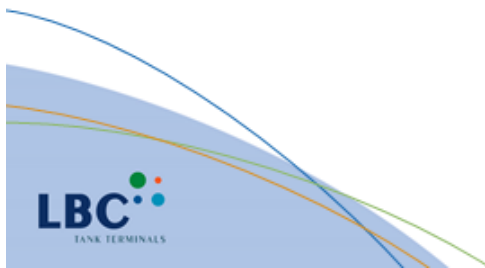
9

BILAN REJETS LBC BAYONNE

AMELIORATIONS PREVUES POUR 2013 :

- Les émissions d'essences de papeterie sont toutes canalisées : -9,4T
- Arrêt du stockage de méthanol : -3,4T
- Projet de mise en place d'un récupérateur des gaz (VRU) mobile : mis en place lors des chargements de pétroliers : -43T

Obiectif : descendre en dessous de 30T/an



10

M. DUBERT, DREAL Aquitaine

Il y a un seuil réglementaire, pour les émissions canalisées, de 30mg/m³ rejeté et il y a une obligation pour les producteurs qui dépassent le seuil des 30T de COV non canalisés, de mettre en place un plan de réduction pour descendre en dessous de 30T.

M. VIVANT, LBC

Calendrier prévisionnel :


- Essai pilote au dernier trimestre 2013,
- Etudes et analyses de risques fin du premier semestre 2014.

Freddy LAJUSTICIA, Responsable QSE Port De Bayonne Point sur les procédures opérationnelles pour les transbordements d'engrais


Description de la procédure suivante mise en place par la CCI Bayonne Pays Basque et validée par l'ensemble des parties prenantes :


CCI de Bayonne Pays Basque	Consigne	28/02/2013 Version 1	CO438 Page 1 / 1
Manutention en cas de produit trop pulvérulent			

En amont de la manutention :


 Le client prend toutes les dispositions afin que la manutention de produits pulvérulents sur le Port de Bayonne ne génère pas un niveau de poussières inacceptable.


Durant la manutention

 En privilégiant l'utilisation de la GR14 (trémie aspirante en fonctionnement et vibrante par intermittence, à une cadence définie en accord avec la manutention et la CCI BPB), si les services de l'autorité portuaire, de la CCI BPB ou du manutentionnaire estiment le niveau d'envol de produit inacceptable, la manutention est immédiatement stoppée et la capitainerie alertée.

 Le représentant de la capitainerie, accompagné si besoin d'un inspecteur DREAL, décide :

- De poursuivre la manutention dans ces conditions.
- De poursuivre la manutention sur la GR14, trémie aspirante en fonctionnement et vibrante par intermittence, à une cadence définie en accord avec la manutention et la CCI BPB. Les barbacanes seront obturées.
- D'interdire la manutention du produit.

 Le déchargement par bande transporteuse sera privilégié. En cas de transport par camions, avant de quitter la zone portuaire, chaque transporteur devra arroser le haut de son chargement à l'aide de la lance de la station de mouillage et nettoyer ses roues pour prévenir de la dispersion de poussières sur la voie publique.

 Le nettoyage des quais sera assuré par le manutentionnaire afin de prévenir les pollutions par lessivage.

Après la manutention

Un débriefing entre la Capitainerie, la CCI BPB, le client et le manutentionnaire sera réalisé 1 semaine au plus tard après la manutention afin d'éviter le retour de ce produit sur le port.

Questions-Réponses

M. CORNILLET, TIMAC AGRO

La GR14 est-elle à son maximum d'un point de vue technique ou reste-t-il des pistes d'améliorations ?

M. LAJUSTICIA, CCIBPB

On a encore des possibilités d'amélioration. On a fait le tour des modes de manutention. On a encore des aspects techniques à caler donc on a des marges de progrès.

M. PERRET, Ville de TARNOS et Cté de Communes du Seignanx

On constate des envols de poussière lors des passages des camions. La procédure d'arrosage est-elle déjà opérationnelle ?

M. LAJUSTICIA, CCIBPB

La procédure est opérationnelle mais n'est pas systématique sur tous les chargements, elle est active en fonction de la pulvérulence des produits (certaines qualités de phosphate).

M. BOTELLA, AHQSB

On peut se féliciter de la prise en compte de ce problème qui a été soulevé par la population. Observant que le port de Bayonne est classé 1er dans le bilan national REPOM de août 2009 pour la concentration en phosphate dans les sédiments (15mg/l). Quel bilan économique pour le bateau VATAN L qui a fait l'objet de nos interventions en décembre 2012 ?

M. DRONEAU, SOTRAMAB

Le surcoût pour le client a été lié au mode de dégradé d'utilisation de la GR14 adopté pour limiter les envols de poussières. Le calcul porte sur 150T/h au lieu de 650T/h. Un navire de 10000T a un coût d'environ 10000\$/j dans les conditions normales de déchargement.

Le Port de Bayonne est le plus avancé avec Saint Malo car ce sont les endroits où il reste les dernières usines d'engrais en France. On a la chance d'avoir encore des usines à Bayonne.

Le site de TIMAC est entièrement relié par bande ce qui limite déjà largement les émissions de poussières. La proportion des phosphates est faible sur l'ensemble des produits déchargés.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

Pour avoir été témoin de visu de ces pratiques, je souhaite fortement qu'elles s'améliorent pour qu'il y ait le moins de rejet possible. Sur certains transports de produits qui n'étaient pas très pulvérulents, on pouvait suivre le camion à la trace. Pour les eaux de pluies qui lessivent les quais et les routes, il est temps d'améliorer ces pratiques pour limiter les pollutions induites par les transbordements.

M. DEYRIS, CADE

LBC nous a précisé ces émissions, avec des seuils et des normes qui permettent d'apprécier la situation. Concernant les transbordements et les poussières qui s'en échappent, quelles sont les normes, les règles qui s'appliquent ? Y a-t-il des mesures qui sont faites pour évaluer ces impacts ?

M. DUBERT, DREAL

Je peux vous répondre en matière d'IC mais pas en matière de circulation routière ou de déchargement sur les quais. Les IC sont soumises à des règles pour les rejets canalisés et les rejets diffus.

M. DALLENNES, Sous-Préfet de Bayonne

On va chercher les réponses au sein des services de l'Etat et on apportera des réponses pour le prochain SPPPI.

M. CASTERAN, Préfecture des Landes

En matière de circulation, on peut raisonner par analogie avec les activités agricoles, pour lesquelles par requête devant le civil, on arrive à faire nettoyer les chemins pollués par les agriculteurs qui auraient déversés leurs produits sur les routes.

M. LAJUSTICIA, CCIBPB

En matière de risques sanitaires, nous menons une étude de risques chimiques sur les postes de travail. On a des limites à respecter notamment pour les particules alvéolaires.

Mme COURREGES, Ville d'Anglet

Est-il prévu des améliorations sur les émissions de poussières à l'occasion des déchargements de céréales ?

M. PARRENO, MAISICA

Le site est inscrit dans une démarche nationale pour limiter les poussières lors des déchargements de bateaux. Nous participons aux réunions depuis 1 an avec pour objectif de trouver les meilleurs moyens

pour canaliser les poussières lors des déchargements. L'étude vise à identifier tous les outils existant en France et à l'étranger.

Le Conseil d'Administration a également décidé d'initier une démarche environnementale ISO 14000 notamment sur la question des poussières. La réduction des émissions sera, de toute façon, effective du fait de la forte diminution du trafic. L'étude vise à identifier tous les outils existant en France et à l'étranger.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

Si vous en êtes d'accord, nous souhaiterions avoir une présentation en SPPPI des résultats de ces démarches.

M. PARRENO, MAISICA

Nous en ferons part au SPPPI dès que les résultats seront connus.

M. BOTELLA, AHQSB

Concernant la proposition de M. Le Sous-Préfet de solliciter les administrations, pourrions-nous avoir une intervention de l'ONEMA sur l'évaluation de l'impact des pollutions sur les écosystèmes en terme de valeur économique détruites.

M. DALLENNES, Sous-Préfet de Bayonne

Il ne s'agit pas d'une administration mais il est possible de les solliciter.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

Les mesures d'anticipation des pollutions sont les coûts évités. Nous allons solliciter l'ONEMA pour cette présentation.

M. DALLENNES, Sous-Préfet de Bayonne

La protection de l'environnement n'est pas gratuite d'où la recherche d'un équilibre dans la rédaction des arrêtés qui s'appliquent aux industries. Il ne s'agit pas d'engendrer des fermetures intempestives d'industrie au détriment de l'emploi ni de tout autoriser. La recherche de l'équilibre est privilégiée.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
Site Internet Accès Entreprise et Accès Associations

Je vous rappelle qu'en 2012, à la demande de Monsieur le Sous-préfet, notamment, nous avons ouvert une page pour permettre une communication des entreprises en cas d'incident ou d'information à transmettre.

Dans un courrier du 24 avril 2013, le CADE demandait que l'ouverture de ce type de page aux associations soit mise à l'ordre du jour de la plénière.

Nous avons discuté ce point en bureau et nous proposons d'ouvrir également un espace de communication aux associations avec une transmission préalable des informations à diffuser au modérateur, en l'occurrence Madame BEDERE qui a en charge l'administration du site internet.

Nous vous proposons de tester le système dans les semaines qui viennent et de faire un point à la prochaine plénière.

Extrait du courrier reçu :

CADE Chez M Pachon
124 Chemin de Galharet
64990 Mouguerre
05 59 31 85 82
victor.pachon@free.fr

Mouguerre le 24 avril 2013

à M. Georges DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire Adour
Mairie d'Anglet 1 rue Amédée-Dufourg 64600 Anglet

Objet : Le site du SPPPI et l'accès réservé aux entreprises

Monsieur le Président,

Nous avons remarqué que le site du SPPPI Adour propose un « accès entreprise » .

Les associations avaient demandé qu'un accès leur soit également proposé sur le site.
Cette demande a été rejetée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner les raisons qui ont conduit à cette décision et à quelle occasion et sous quelle forme elle a été prise.

Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir remettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine plénière du SPPPI

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le CADE :

M Pachon



M. PACHON, CADE

Mme BEDERE ne peut pas prendre la responsabilité de publier ou non les éléments que nous souhaitons demander en cas de sujets polémiques. On pourrait avoir un principe de transparence.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

J'entends et je comprends votre demande. Cependant, le site du SPPPI n'a pas vocation à devenir un forum. Il est légitime de faire remonter les problèmes pour une présentation en SPPPI (ex : Marinadour mis à l'ordre du jour).

M. BERGE, REGION Aquitaine

On a adopté un mode de travail basé sur la transparence. On a eu un programme d'activités dense. On voit qu'il y a des démarches de progrès. On va parler de l'étude de zone et des engagements des acteurs locaux dans son financement. Mme BEDERE est mandatée par le bureau qui comporte des représentants de tous les collèges dont elle est le bras exécutif. A chaque fois qu'une problématique a été soulevé, le SPPPI l'a inscrit à l'ordre du jour du bureau et de la plénière.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

On peut faire un test pendant six mois et faire un point en fin d'année.

Mme BEDERE, SPPPI Estuaire Adour

Le site internet doit être le reflet de ce qu'est le SPPPI. On a travaillé de manière collégiale les statuts de l'ASPPPI, l'objet et les missions du SPPPI, sa gouvernance. On est dans un organe de concertation basé sur le volontariat de ses membres.

La modération consiste seulement à appliquer des règles éditoriales préalablement définies et validées par les membres, comme pour tout support de publication. Si le modérateur a un doute sur la demande, il s'en remettra à la position du bureau.

Avec le SPPPI, on est dans un exercice exceptionnel et on avance avec notre propre expérience. Il faut donc démarrer et évaluer ensuite les défauts ou les insuffisances du système pour l'améliorer.

M. DEYRIS, CADE

Il faudrait mettre le même type d'accès qui existent pour les industriels à disposition des associations.

Mme BEDERE, SPPPI Estuaire Adour

Actuellement, aucun droit n'a été attribué. La page a été ouverte mais aucun code d'accès n'a été diffusé. Le seul message diffusé l'a été fait par l'intermédiaire de l'animation.

La demande a été soumise au dernier bureau qui a préparé la plénière. La proposition de faire un test est ainsi proposée ce jour.



M. DRONEAU, SOTRAMAB

On n'a pas demandé d'accès. Il s'agissait plus de transmettre des éléments de communication par souci de transparence. Le site du SPPPI est plutôt informatif sur les travaux du SPPPI.

M. IVANDEKICS, LBC

Il faut rappeler que les industriels (IC) doivent déclarer tout incident à l'Etat et aux collectivités. Le site n'était là que pour faciliter l'information des populations sans polémique.

M. BOTELLA, AHQSB

Depuis 1997 que le SPPPI existe, il y a une pratique qui est de porter les questions à l'ordre du jour du bureau et de la plénière. Quand un problème existe, tout moyen est utile pour le mettre au débat.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

Y a-t-il des personnes qui s'opposent à l'ouverture de la page aux associations avec l'intermédiaire de la modération. Pas d'opposition donc on retient cette proposition avec un point en prochaine plénière.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
Point sur financements étude de zone

Concernant le financement de l'étude de zone, la DREAL Aquitaine a demandé qu'un point soit fait en plénière.

Comme nous en avons convenu, le bureau a travaillé sur les modalités de co-financement de l'étude de zone. Un courrier qui a été plusieurs fois modifié, a été envoyé aux financeurs potentiels le 12 juin dernier.

A ce jour, nous avons reçu :

- Une réponse défavorable de PBA,
- Une réponse favorable de SOBEGI,
- Une information de la Communauté de communes du Seignanx dont le bureau a voté la contribution à hauteur de 3%.

J'espère que la décision de PBA n'est pas irrévocable et que les industriels viendront contribuer à l'étude.

La DREAL Aquitaine a prévu de mobiliser des acteurs hors SPPPI dont l'Europe et l'Agence de l'Eau notamment.

M. BEDERE, SPPPI Estuaire Adour

Extrait du courrier envoyé aux co-financeurs potentiels :

Dans la mesure où l'opportunité de mener cette étude fait l'unanimité, et que le bureau du SPPPI Estuaire de l'Adour, réuni le 17 mai dernier, a validé cette démarche, je me permets de proposer une répartition des co-financements pour la conduite de l'ensemble de l'étude, à projeter sur les budgets 2014, 2015 et 2016 (excepté l'Etat qui versera sa contribution intégralement en 2013) comme suit :

- *Etat 33% plafonnés à 99000€,*
- *Conseil Régional d'Aquitaine 20% plafonnés à 60000€,*
- *Conseil Général des Pyrénées Atlantiques 8% plafonnés à 24000€,*
- *Conseil Général des Landes 8% plafonnés à 24000€,*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque 8% plafonnés à 24000€,*
- *Agglomération Côte Basque Adour 8% plafonnés 24000€,*
- *Industriels 5% plafonnés à 15000€,*
- *Communauté de Communes du Seignanx 5% plafonnés à 15000€,*
- *Anglet 1% plafonnés à 3000€,*
- *Bayonne 1% plafonnés à 3000€,*
- *Biarritz 1% plafonnés à 3000€,*
- *Tarnos 1% plafonnés à 3000€,*
- *Boucau 1% plafonnés à 3000€.*

M. ESPIAUBE, ACBA et Ville de BOUCAU

L'agglomération a décidé de contribuer à l'étude de zone ainsi que la commune du Boucau.

M. PERRET, Ville de TARNOS et Communauté de Communes du Seignanx

La Communauté de communes du Seignanx délibérera prochainement sur les 3% qui ont été validés par le conseil communautaire.

M. PARRENO, MAISICA

Je confirme que PBA ne souhaite pas participer au financement de l'étude décision prise en conseil dont je suis le porte-parole. Il s'agit d'une position de principe que nous avons prise dès le départ. Nous considérons que nous participons déjà à cette évaluation par les contrôles que nous réalisons. Nous considérons que la prise en charge est du ressort des collectivités locales.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Cette position est discutable puisque le principe de l'étude de zone est d'avoir une prise en compte et une vision globale d'où la logique d'associer toutes les parties prenantes.

M. PARRENO, MAISICA

Nous n'avons pas de problème sur le fonds de l'étude mais sur le financement.

Mme ARAGON, CONSEIL GENERAL des PYRENEES ATLANTIQUES

La Conseil Général donne son accord de principe pour participer à l'étude de zone.

M. BERGE, REGION AQUITAINE

La Région Aquitaine confirme sa participation à l'étude de zone. Je tiens à remercier et souligner le rôle de l'Etat qui amène la mise de départ et s'engage à financer les deux premières phases. L'étude de zone n'est pas à charge. Elle va permettre de faire une photographie de la situation, de démontrer certaines pollutions et de dégonfler certains fantasmes.

M. STRULLU, CCIBPB

La CCI est d'accord sur le principe de participer depuis le début.

M. MARTY, CCIBPB

Dans le cas des refus, on se retrouve avec un plan de financement incomplet.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

On a encore des organismes à solliciter et certains acteurs peuvent encore changer d'avis.

Monsieur le Sous-Préfet, dans les conditions actuelles, peut-on confirmer à M. GUINAUDEAU la poursuite des travaux ?

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

On peut poursuivre avec les engagements qui ont été annoncés.

M. BOTELLA, AHQSB

La Région est de fait engagée dans le PRSE2 au travers de l'action « point noir environnemental » dont est issue l'étude de zone.

Il y a également des budgets sur les aspects Santé-Environnement au niveau de l'ARS.

M. FARGUES, ARS

On est engagé dans le cadre du PRSE2 sur ces aspects en co-financement avec la DREAL.

M. STRULLU, CCIBPB

L'aéroport est dans le périmètre de l'étude de zone.

M. DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

Il y a également DASSAULT, TURBOMECA et d'autres.

Michel BOTELLA, Président Association des Habitants du Quartier St Bernard
Note transmise sur Chantier MARINADOUR

M. DALLENES, Sous-Préfet de Bayonne

Je ferai part des éléments dont nous disposons car l'étude est en cours par nos services.
Il me semble que l'on sort du champ du Port et qu'il faudra situer les limites de celui-ci.

M. BOTELLA, AHQSB

Il s'agit au contraire d'un sujet au cœur des préoccupations du SPPPI au titre des déchets industriels.
M. BOTELLA lit une déclaration qu'il remettra à l'issue de la plénière :

Note transmise par M. BOTELLA à l'issue de la plénière :

Rien n'aller plus, rien ne va plus sur le chantier de terrassement de Marinadour aux Allées Marines. Les associations ont renouvelé maintes fois l'alerte au regard de la mise en danger d'autrui en plein centre de Bayonne. En vain, à ce jour, au regard des exigences de protection de l'environnement et de la santé.

A quel niveau de pression politico-financière aura-t-il fallu opérer pour qu'en matière de gestion des terres imprégnées de déchets toxiques il puisse faire l'objet d'autant d'exonérations des règles de sécurité, de protection des travailleurs, des riverains et de l'environnement au regard des risques et tel que prévu par la DREAL, administration en charge de ces situations dont les recommandations ont été étrangement ignorées. (fiche technique BASOL numéro : 64.0017 du Ministère de l'Environnement).

En réponse, nous nous sommes retrouvés confrontés à une situation de « on a pris toutes les précautions », « il faut bien évacuer ces terres polluées », « ce n'est pas la peine d'affoler les populations », « ce chantier ne va durer que quelques jours » (déclaration sur France Info / Radio France Pays Basque, le 18 mai dernier)...

Pour paraphraser Gandhi « Chacun a raison de son propre point de vue, mais il n'est pas impossible que tout le monde ait tort. »

Car Marinadourtoxique n'est pas un chantier banal. Ne pouvait pas être un simple chantier. Pourtant et dès lors que ces terrains et leur dépollution pour l'opération immobilière de Kaufman & Broad, relevant du droit privé et de la juridiction civile en cas de contentieux, les responsabilités partagées pour un chantier particulier comme celui-là sont prévues par les textes dont celle :

- du maire ou du Président de l'agglo dans le cadre du code de l'urbanisme (permis de construire ou d'aménager) et dont le Docteur Jean Grenet a été très explicite lors du Comité Stratégique du port du 23 11 2012 : « Par ailleurs, pour la dépollution, l'initiative doit être publique et non privée, sinon il faudra attendre longtemps ».

- de l'aménageur (maître d'ouvrage) qui doit mettre en place un Plan Particulier Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS),

- du maître d'œuvre et les différentes entreprises intervenantes pour son compte, sur le chantier lui-même, mais aussi pour les modalités de transfert des terres toxiques vers le port.

A ce titre l'autorisation de stockage de « déchets dangereux » sur le « banc St Bernard », une fois encore et de trop, a-t-elle été obtenue par la CCI au regard du très mauvais souvenir pour les habitants du quartier concernant le stockage de traverses imprégnées de « créosote », biocide cancérigène, dont les vapeurs ont empoisonné l'atmosphère du quartier, en 2004?

Avec quelles règles de protection environnementale et sanitaire ?

Car malheureusement les habitants du quartier ont été soumis, une fois encore, après les chantiers bruyants et poussiéreux de broyage des matériaux pour ballast, le stockage des bois et sciures poussiéreuses et enfumantes, à des phases de gazage irrespirables issues de ces terres polluées, comme celle du 21 mai dernier.

Le 30 mai, l'école Marie Curie du quartier a subi une phase odorante fortement ressentie.

Le 3 juin dernier, les rues de Bayonne étaient imprégnées, dans l'axe ouest/est, de ces mêmes odeurs de HAP...

Peut-être que les capteurs passifs positionnés par AIRAQ, que nous avons alerté à ce sujet, dans le cadre de sa campagne Benzène et NOx apportera des éléments probants comme en 2004, avec un « pic » de benzène sur Bayonne St Esprit et pour cause.

L'indisposition des habitants face à la pollution toxique de l'air de 2004, soutenue par la Mairie, puis notre intervention en S3PI le 17 mai dernier a amené la CCI à bâché les terres toxiques paradoxalement transportées et débarquées à l'air libre et a décidé le port du masque avec cartouche pour les opérateurs sur le quai, a-t-elle indiqué.

Opération positive mais étonnante puisque à l'amont aucune protection de ce type n'a été mise en place sur le chantier Marinadour, en particulier par l'entreprise de transport Durruty, pourtant membre très opérationnel de la CCI.

- de l'inspecteur du travail et de la médecine du travail, voire de l'inspecteur du travail des transports au regard des transferts par le pont Grenet interdit aux poids lourds.

On s'imagine que l'exportation des terres polluées a, au minimum, été autorisée et que ce transport dans le port aura été exercé dans les règles d'un plan portuaire de sécurité actualisé, toujours pas présenté en S3PI malgré nos demandes, en dehors de celui, tronqué, relatif au nitrate d'ammonium de Yara.

A l'heure de toutes les recommandations concernant les sols pollués (PRSE2, Circulaire MEDD du 08 février 2007...), la mise en place de l'Etude de Zone sur l'estuaire de l'Adour afin d'apprécier les impacts environnementaux et sanitaires des activités, il devrait être requis qu'un Marinadour toxique ne puisse pas se renouveler en mettant en œuvre les moyens réglementaires de protection requis.

Car des entreprises savent les appliquer comme annoncé sur Fertildour pour la déconstruction des bâtiments amiantés voire radioactifs, à contrario d'une concurrence déloyale opérée dans ces secteurs, visible par tout un chacun comme ici sur Marinadour et qui devrait en être condamnée.

Nous pensons que le S3PI a son rôle plein et entier à jouer pour faire progresser la protection de l'environnement et de la santé au niveau, entre autre, de la gestion des déchets industriels.

Nous y veillerons et y contribuerons avec nos moyens associatifs.

Merci de votre attention.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Vous soulevez un problème important que nous ne prenons pas à la légère. J'ai cependant été étonné de ne recevoir aucun appel de riverain. Le Maire n'était pas non plus au courant. J'ai immédiatement alerté les services de l'ARS et de la DREAL. J'ai demandé un déplacement sur site pour vérifier rapidement les éventuels risques sur la santé publique ainsi qu'un contrôle de l'inspection du travail. A ce stade, nous n'avons rien constaté d'anomalie ou d'infraction aux règles. Cependant l'examen n'est pas terminé notamment sur les questions du stockage des terres et du pompage de l'eau. J'ai interrogé les services de l'Etat compétents ainsi que la société qui réalise les travaux. On communiquera les résultats des investigations dès que possible. Concernant la responsabilité de l'organisme délivrant le permis de construire, j'ai informé le Président de l'Agglomération Côte Basque Adour des démarches entreprises. Pour l'instant, on n'a rien trouvé d'anormal.

M. BOTELLA, AHQSB

J'ai vu des travailleurs sortir du chantier pour venir chercher de l'air. J'ai pris des photos. S'il y avait eu une présence syndicale, un représentant du personnel formé CHS-CT, il aurait demandé l'arrêt du chantier. Il y avait des émissions de benzène, cancérigène n°1 de la pétrochimie que j'ai opéré professionnellement, j'en connais les effets. Il sera intéressant d'apprécier les résultats des capteurs passifs de la campagne benzène d'AIRAQ autour du chantier.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Il y a eu des odeurs incommodantes mais cela ne signifie pas que c'était dangereux.

M. FARGUES, ARS

En termes de toxicité, il y a toxicité aiguë et toxicité chronique. On a senti les odeurs mais la pluie a dispersé de manière rapide.

On a des comptabilités aux niveaux des urgences. Il ne s'est rien passé de notable. Donc pas de toxicité aiguë.

Concernant la toxicité chronique, on est en présence de benzène. Il faut rappeler que le benzène a remplacé le plomb dans le carburant. Si on peut envisager des problèmes à long terme, on ne peut pas les considérer sur la période des travaux.

On est dans le cadre du code de l'urbanisme qui prévoit une information des propriétaires et des servitudes. (ex : alimentation en eau, ventilation des sous-sols).

M. PACHON, CADE

Sur ce problème que nous avons soulevé il y a plus de 10 ans, nous avons consulté les études faites, notamment HPC Environnement qui étudie les risques cancérigènes. Aucun doute, il y a risque. Le 15 octobre 2004, une réunion s'est tenue à l'ACBA, où il a été envisagé le traitement de la zone, et signalé que la dépollution ne pourrait pas être faite à minima, avant tout coup de pioche le propriétaire devait sursoir aux activités en place. Nous avons surveillé ce site. Nous avons eu une réunion avant le mois de mai où nous faisons part de nos inquiétudes. On nous a parlé de l'étude PSI que nous n'avons pas pu avoir.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

J'ai signé le courrier pour la transmission de cette étude.

M. PACHON, CADE

Nous avons constaté que dans un premier temps peu de matériaux avaient été excavés et envoyés en décharge de classe I en Mayenne. On nous a expliqué que dans la seconde phase d'excavage les terres les plus contaminées seraient extraites. Nous avons signalé que dès les premiers travaux les ouvriers n'avaient pas de masque. Nous avons demandé par courrier la protection des ouvriers et des riverains.

C'est pas parce qu'on a eu la chance qu'il pleuve qu'on ne devait pas prendre des précautions (bâchage des camions, arrosage en cas de temps chaud, tente en cas de pluie). Les riverains nous ont appelés. Les travaux ont été faits à la va vite et sans aucune précaution.

Sur Blancpignon, c'est la même chose, quand une citerne casse tout part à l'Adour.

C'est inadmissible car GDF, à la fermeture du site, a investi 5 millions alors qu'il avait hérité de cette situation.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Il faut attendre les résultats des investigations pour en juger.

M. BOCCARDO, IDEAL

J'ai suivi un tuyau qui partait du fond du trou et qui se jetait au réseau d'eaux pluviales, donc à l'Adour. Nous l'avons constaté avec l'équipe de FR3.

M. DEYRIS, CADE

Ce sont les services de la CARSAT qui sont compétents pour évaluer les risques.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Je suppose que les services de l'inspection du travail savent qui mobiliser s'ils ne sont pas compétents.

M. DAUBAGNA

Je demande à l'Etat et à l'ACBA ainsi qu'aux services compétents d'apporter des éléments lors d'une présentation en prochaine plénière.

La question des représentants des industriels sera traitée lors du bureau du SPPPI de la rentrée.

Je vous remercie.